

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 28 juin 2022 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20220628-DM49-2022-06-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affichage : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Date de la convocation : 21/06/2022

Date d'affichage : 21/06/2022



NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21/06/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M DUPIN Gilles - Mme DUFOUR Françoise – M VOLLE Jean Marc- M DUCROUX Loïc – M PADET René – M BOULOGNE Jérôme - Mme TRIOMPHE Christine – Mme VERPY Evelyne - Mme PERRIN Cécile - Mme CHABANNE Christelle - M LAMURE Christophe – Mme FERRE Odile - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette – M CHOMAT Pascal – M YENIL Etienne - M PONCET Marc - MME PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence

Pouvoirs déposés : Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CARTON Marie Claude

Objet : Acquisition d'une parcelle de terrain de 4 m²

M. le Maire expose :

Dans le cadre de l'agrandissement du centre technique municipal, la ville doit devenir propriétaire de 4 m² de surface appartenant à M. MOISY Willy et Mme BARONNIER Pauline afin que le bâtiment final soit droit.

Les propriétaires actuels acceptent une cession à 0 euro en contrepartie de la réfection de la clôture séparant les deux propriétés.

La ville de BALBIGNY, propriétaire de la parcelle AN316 se propose d'acquérir la parcelle AN367 issu de la parcelle AN366.

La parcelle AN366, d'une surface de 937 m² appartient à M. MOISY Willy et Mme BARONNIER Pauline.

Ils sont d'accords pour céder 4m² de leur parcelle, soit une bande de terrain de 14.34 m, pour 0 € en échange de la réfection de leur clôture. Lesdits 4m² constituent la parcelle AN367.

La commune s'est donc engagée à refaire la clôture de la propriété de M. MOISY Willy et Mme BARONNIER Pauline.

La parcelle AN367 est acquise par la mairie et vue de procéder à un agrandissement su bâtiment centre technique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
Ont signé au registre tous les membres présents

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 29/06/2022

Le Maire,
Gilles DUPIN,

